



2023 DSOL 9 : Subventions (230 500 euros) à 12 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La politique parisienne en matière de handicap, d'inclusion et d'accessibilité universelle, encourage les initiatives associatives favorisant l'accès aux vacances et aux loisirs qui constituent un enjeu de développement personnel et collectif. Véritable vecteur d'inclusion, ils favorisent le lien social et répondent aux aspirations des personnes en situation de handicap en termes de participation à la vie de la cité.

Le présent projet de délibération a pour objet, dans le cadre défini ci-dessus, de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 230 500 euros à 12 associations.

L'association **ACCÈS AVENTURE**, située dans le 14^e arrondissement, a pour but de favoriser le départ en vacances et les loisirs des parisiens en situation de handicap mental et psychique. L'association organise des voyages adaptés pour adultes en situation de handicap. L'accès à ces séjours est favorisé par une politique tarifaire adaptée pour les bénéficiaires aux revenus modestes, ainsi que par l'action des bénévoles qui accompagnent et encadrent les séjours. Elle apporte également assistance aux personnes concernées et à leur famille en les aidant à réaliser leur projet de vacances et leurs demandes d'aides financières « projet vacances ». En 2022, les actions de l'association ont bénéficié à 250 adultes en situation de handicap (dont 175 parisiens/franciliens) ; 50 bénévoles (dont 25 parisiens fidélisés et formés) et 100 aidants familiaux (50 parisiens) ont accompagné les personnes lors de leurs séjours de vacances. En 2023, l'association souhaite organiser 32 séjours (2 en février, 5 en avril, 16 l'été, 3 en octobre et 6 en décembre) .

L'association **ACCESSIJEUX** a pour but de favoriser le lien social en permettant aux jeux d'être accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap visuel. L'association compte 150 adhérents. Elle gère et anime la ludothèque située 39 rue Baron Le Roy dans le 12^e arrondissement, ouverte en 2017. Cet espace convivial favorise la mixité sociale et la rencontre entre les publics, aussi bien junior, famille que senior. Il est équipé de plus de 350 jeux adaptés en braille, relief et gros caractères sur les 1000 jeux du catalogue. Accessijeux assure l'édition de

jeux adaptés et 100 % accessibles aux déficients visuels et l'animation de la boutique. Une centaine de jeux sont proposés au même prix qu'un jeu non adapté, sur place ainsi que sur internet. Elle organise également des journées de sensibilisation au handicap visuel par l'intermédiaire du jeu, auprès d'établissements scolaires ou d'entreprises, avec trois types d'atelier (découverte du jeu à « l'aveugle », initiation au braille et technique de guidage, et un défi ludique dans une pièce plongée dans le noir). En 2023, l'association prévoit de déménager dans le quartier de la Porte de Vincennes dans des locaux plus grands qui permettraient de développer de nombreux projets. En attendant, l'association s'implique dans la vie sociale du quartier en animant une ludothèque de plein air « ludomouv'citoyenne ».

Le départ en vacances des personnes en situation de handicap a toujours été l'une des priorités de l'Association des Paralysés de France – **APF France Handicap**. Les premiers séjours de vacances ont été organisés en 1936. Le projet est axé sur la revendication du droit aux vacances pour tous et du droit au répit des aidants. Les séjours reposent sur un accompagnement renforcé (« 1 pour 1 »), pour garantir un accompagnement sécurisé et de qualité, tout en favorisant les moments conviviaux entre vacanciers et accompagnateurs.

Le service APF Evasion, situé au siège de l'APF 17 boulevard Auguste Blanqui dans le 13^e arrondissement, est organisé en deux pôles. Le secteur Enfance Jeunesse propose une offre de séjours en groupes pour les 6-25 ans réservée à des jeunes en situation de handicap moteur (55 jeunes) et une offre de séjours mixtes pour les 13-25 ans composée d'autant de jeunes en situation de handicap que de jeunes valides. Le secteur Adultes permet chaque année à des adultes en situation de handicap (environ 700) de partir en vacances soit en France, soit à l'étranger. Ces séjours durent en moyenne 2 semaines et leurs effectifs varient de 8 à 12 vacanciers par groupe.

En 2022, APF Evasion a organisé 606 séjours et 80 parisiens en situation de handicap ont pu en bénéficier. En 2023, APF Evasion prévoit d'accompagner entre 700 et 1000 personnes en situation de handicap (dont 80 parisiens), que ce soit sur des séjours en groupes ou en vacances inclusives.

L'association **Class Open** a pour but d'organiser des séjours de vacances pour mineurs, notamment pendant les vacances scolaires. Ces séjours sont orientés vers des activités physiques et sportives, et se tiennent notamment en région Rhône-Alpes. Ils permettent l'intégration, au sein d'un groupe, d'enfants en situation de handicap (autisme, trisomie 21), âgés de 6 à 17 ans. C'est l'occasion pour ces enfants d'accéder à une meilleure socialisation dans un contexte de vacances, et de pratiquer des activités physiques ou culturelles comme les autres et avec les autres (encadrement d'un animateur spécialisé pour trois jeunes en situation de handicap). Les jeunes accueillis participent activement à la vie quotidienne du groupe (réalisation d'un site internet du séjour, montage audio-visuel...). Class Open a noué des relations avec plusieurs établissements de Paris et de la région parisienne qui disposent de classes ULIS (Unité Localisée pour

l'Inclusion Scolaire). En 2021-2022, l'association a permis à 78 jeunes en situation de handicap (dont 58 parisiens) de participer à ces séjours (vacances à la campagne, séjours au ski, séjours proposant des activités physiques, ludiques, artistiques et culturelles, séjours sportifs...). Depuis un an, en partenariat avec l'association ACCES l'association propose aux jeunes devenus majeurs qui entrent peu à peu dans la vie active, un mode de vacances différent qui leur permettra d'acquérir de l'autonomie dans leur vie quotidienne, le souhait des parents étant que leur enfant puisse un jour vivre seul et sans eux.

L'association **Les Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF)** est un mouvement de scoutisme laïc ouvert à tous et à toutes sans distinction d'origine ou de croyance. Cette association développe depuis 1965 des séjours adaptés pour favoriser le départ en vacances et l'accès aux loisirs des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap (essentiellement handicap mental). L'association vise à contribuer au développement des accueils de proximité en intégration, à favoriser l'information des familles sur les possibilités existantes, à permettre le départ en vacances d'enfants et adolescents en situation de handicap, et organiser des séjours spécialisés pour enfants, adolescents, adultes en situation de handicap mental. Les séjours, d'une à trois semaines, sont proposés durant toutes les vacances scolaires.

En 2022, 78 parisiens ont pu bénéficier de séjours (47 adultes et 31 mineurs). En 2023, l'association va poursuivre l'organisation de ses séjours, notamment de proximité, pour proposer des séjours spécialisés en fonction des destinations, des activités, du rythme et des groupes d'âge.

L'association **Irimi Vivace** met en place des ateliers musique avec de jeunes adultes en situation de handicap (autisme, handicap mental ou psychique), accueillis en structures médico-sociales. 7 musiciens professionnels travaillent en alternance dans les ateliers musicaux organisés dans les structures médico-sociales partenaires. Les musiciens se rendent chaque mois dans 7 centres de Paris et de région parisienne et accompagnent les chanteurs tout au long de l'année. A Paris, l'association intervient à l'Institut Médico-Éducatif Suzanne Cordes, situé 10 rue Jacques Louvel Tessier dans le 10^e arrondissement, géré par l'association ARERAM. Les jeunes et leurs éducateurs peuvent également se rendre dans le local parisien situé 163 rue de Belleville dans le 19^e arrondissement, qui permet un changement de cadre et la possibilité d'enregistrer le travail de l'année et d'en faire profiter les familles. Une dizaine de jeunes adolescents de l'IME Suzanne Cordes, atteints de déficience intellectuelle, participent aux ateliers. En 2023, l'association poursuivra les ateliers à l'IME Suzanne Cordes, avec un atelier de 2 heures, une fois par mois. En fonction de l'avancée des chansons, des enregistrements seront réalisés. En 2023 l'association fêtera ses 20 ans d'existence.

L'association **J'Imaginerais** est située dans le 10^e arrondissement. Elle propose des activités artistiques, culturelles et sportives à destination d'enfants et d'adolescents avec autisme ou autres troubles envahissants du

développement, et n'ayant pas toujours de prise en charge adaptée au sein d'un établissement spécialisé. L'association organise ses activités le samedi dans le but d'offrir un moment de bien être aux enfants et de leur permettre d'accéder à l'art et la culture (danse, photo, musique, arts plastiques, modelage, expression corporelle...). Des ateliers pratiques d'éveil et d'initiation sont mis en place le matin, et l'après-midi est consacrée à des visites et rencontres en lien avec l'activité du matin. Des rencontres avec des artistes sont proposées régulièrement aux jeunes fréquentant l'association. Pour les familles ces journées sont des moments de répit très appréciés. Six jeunes, maximum, sont accueillis par journée, encadrés par un animateur bénévole expérimenté. Ce fonctionnement en « 1 pour 1 » permet de favoriser une prise en charge adaptée à chacun en toute sécurité. En 2022, l'association a proposé son activité tous les samedis, pour 25 enfants en situation de handicap. Elle a également développé son activité sur les temps de vacances scolaires, et en direction des adultes.

L'association **Loisirs Pluriel de Paris 13** a pour but de promouvoir l'accès aux loisirs et vacances des enfants et adolescents handicapés en privilégiant le partage d'activités avec des enfants valides.

Depuis 2004, elle gère un accueil de loisirs sans hébergement, accueillant à parité des enfants handicapés et valides, âgés de 3 à 13 ans, le mercredi de 13h30 à 18h30 et lors des vacances scolaires (5 semaines l'été). Ce centre de loisirs accueille des enfants valides et en situation de handicap dans des conditions particulières de qualité d'accueil et d'encadrement : limitation volontaire des effectifs, parité d'accueil entre enfants en situation de handicap et valides, renforcement du taux d'encadrement. La structure est installée au 5 rue Yeo Thomas (13^e). Cet accueil de loisirs pour enfants (jusqu'à 13 ans), est soutenu par la DASCO.

Depuis 2021, un service Loisirs Pluriel Ados 13 a été ouvert au sein de l'association. Il accueille des jeunes âgés de 13 à 18 ans, porteurs de handicap ou non, sur un même lieu de loisirs le samedi en période scolaire, une semaine pendant la période des petites vacances scolaires et trois semaines lors des vacances estivales. Il permet de favoriser la rencontre entre les adolescents, au travers de jeux, d'activités et de sorties communes. Pour chaque journée d'ouverture, le groupe est composé de 7 jeunes (ce qui permet de prendre en compte les besoins de chacun et de proposer des activités ouvertes sur l'extérieur) encadrés par des professionnels qualifiés (taux d'encadrement établi en fonction des besoins d'accompagnement de chaque jeune).

En 2022, le service Loisirs Pluriel Ados 13e a accueilli 31 adolescents (13-18 ans) dont 23 en situation de handicap.

L'association **Loisirs Pluriel de Paris 19** a pour but de promouvoir l'accès aux loisirs et vacances des enfants et adolescents en situation de handicap en privilégiant le partage d'activités avec des enfants ou adolescents valides. Les situations de handicap des enfants accueillis relèvent de l'autisme, de troubles du comportement, du handicap moteur, de la trisomie 21, des déficiences intellectuelles, du polyhandicap ou encore de déficiences sensorielles.

L'association a d'abord ouvert un Centre de loisirs pour enfants âgés de 3 à 13 ans dans le 19^e arrondissement au 149 boulevard Macdonald. Ce centre est soutenu par la DASCO. L'association a ensuite souhaité développer, en 2011, un projet intitulé Service Loisirs Pluriel Ados visant à proposer aux jeunes en situation de handicap une offre de loisirs et d'activités diversifiées sous la forme d'accueil extra-scolaire. Ce service Loisirs Pluriel Ados situé 205 rue Javel dans le 15^e arrondissement, est ouvert le samedi et pendant les vacances scolaires et permet l'accueil d'adolescents lourdement handicapés. Le service Loisirs Pluriel Ados fonctionne sur les bases suivantes : la responsabilité du pôle est confiée à une éducatrice spécialisée ; le taux d'encadrement est renforcé ; la rencontre et le partage d'activités avec des jeunes valides de leur âge est privilégié. En 2022, le service Loisirs Pluriel Ados a accueilli 25 adolescents (13-18 ans) dont 24 en situation de handicap.

L'association **Point Vert** a pour but de promouvoir et réaliser des actions d'éducation, d'animation, d'insertion, de formation et toute action sociale contribuant à l'exercice de la citoyenneté. L'association s'adresse prioritairement à un public en situation de handicap mental mais s'ouvre aussi à toute personne désireuse de participer à des activités de loisirs dans un cadre protégé. Elle propose des week-ends longs (3 à 5 jours) pour des groupes de 4 à 7 participants à partir de 15 ans, accompagnés de 1 à 3 animateurs. À chaque période de vacances scolaires, l'association propose également des séjours de 1 à 3 semaines, pour des groupes de 10 à 16 participants, adolescents ou adultes, encadrés par 1 animateur pour 4 vacanciers.

En 2022, 35 séjours de vacances et 40 week-ends ont été organisés au départ de Paris et IDF, pour 526 participants dont 40 parisiens. En 2023, l'association prévoit d'organiser 96 séjours, totalisant 610 participants (dont 54 parisiens).

L'association **Réseau Môm'artre** anime 6 accueils collectifs pour des enfants (4-11 ans) et 2 accueils pour des adolescents (11-14 ans). Les antennes sont situées dans les 12^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements. Les antennes Môm'artre proposent un accueil périscolaire le soir après l'école, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Actuellement, les antennes parisiennes de Môm'artre accueillent 40 enfants présentant un handicap (déficience intellectuelle, auditive, troubles du spectre autistique, TDAH, troubles du comportement...). L'association développe de nouveaux projets afin de mieux accueillir les enfants en situation de handicap dans ses accueils. Elle organise notamment des sessions de formation pour sensibiliser ses équipes à l'accueil d'enfants en situation de handicap, et développe son réseau de partenaires avec les structures spécialisées dans le champ du handicap sur chaque territoire (Loisirs Pluriel, SESSAD...).

L'association « **A Chacun Ses Vacances** », créée en 2004, organisait des loisirs et des séjours de vacances pour les enfants et jeunes et les adultes en situation de handicap qu'ils souffrent de déficience physique, intellectuelle ou sensorielle. En 2022, elle a fusionné avec « **l'Association Nationale**

Temps Jeunes » après plus de 3 ans de rapprochement des deux associations avec des projets qui ont été menés conjointement. Cette nouvelle association fusionnée dispose d'un pôle distinct dédié à l'organisation des loisirs et séjours adaptés, permettant donc à l'ensemble des projets et actions portés par « A Chacun Ses Vacances » de perdurer. Les locaux du pôle sont situés 139 rue des Pyrénées dans le 20^e arrondissement.

En 2022, l'association a connu une augmentation du nombre de ses adhérents, passant de 164 à 242, inscrits à au moins une activité, dont 108 parisiens (45 %). Les adhérents parisiens sont ceux qui fréquentent de manière plus régulière les activités de loisirs et les séjours. La proximité géographique de l'offre leur permet de se rendre facilement aux activités ou sur les lieux de départ, favorisant ainsi leur inscription à plusieurs reprises dans l'année.

En 2022, l'association a organisé 3 activités hebdomadaires suivies en danse, équitation, et tennis (27 parisiens) ; 34 journée de loisirs (27 parisiens) ; 12 sorties en soirée (12 parisiens) ; 11 week-ends de 3 ou 4 nuitées (31 parisiens) ; et 66 séjours de 1 ou 2 semaines (125 parisiens). Elle a également développé deux nouveaux modules de formation à destination des responsables de séjours (gestion d'une équipe pédagogique et gestion administrative d'un séjour).

En 2023, l'association prévoit d'organiser : 40 escapades d'une journée ; 22 sorties en soirée ; 6 week-ends en mai et juin ; et 66 séjours. Un nouveau modèle de fonctionnement est prévu pour 2023 permettant de proposer des séjours pour des personnes de moyenne et faible autonomie dans un même lieu afin de regrouper dans un centre de vacances disposant de plusieurs unités de vie, plusieurs petits groupes de 6 vacanciers. Les actions de formation à destination des équipes seront maintenues. Il est également prévu de mettre en place « un café des familles » avec deux à trois rencontres par an, permettant aux familles de se réunir autour d'un même thème.

Compte tenu de l'intérêt des dispositifs présentés en direction des personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 230 500 euros pour l'année 2023 aux 12 associations suivantes, et de signer une convention ou un avenant avec six d'entre elles :

- Accès Aventure : 5 000 euros,
- Accessieux : 4 000 euros,
- APF France Handicap : 15 000 euros (avenant à la convention 2022-2024),
- Class Open : 8 000 euros,
- Les Éclaireurs et Éclaireuses de France : 10 000 euros (avenant à la convention 2022-2024),
- Irimi Vivace : 2 000 euros,
- J'Imaginerais : 4 000 euros,
- Loisirs Pluriel de Paris 13 : 70 000 euros (avenant à la convention 2022-2024),

- Loisirs Pluriel de Paris 19 : 35 000 euros (avenant à la convention 2022-2024),
- Point Vert : 3 500 euros,
- Réseau Mom'artre : 4 000 euros (convention annuelle),
- Temps Jeunes & ACSV : 70 000 euros (avenant à la convention 2022-2024),

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Mairie de Paris